29 avril 2016

Communiqué de presse

Périphérique nantais
Parti d'aménagement à moyen et long terme
Concertation publique du 2 mai au 3 juin 2016

Long de 42 km, le périphérique de Nantes constitue une infrastructure essentielle au fonctionnement de l'agglomération. Avec le développement de l'aire urbaine, le trafic s'est particulièrement densifié. Sur certaines sections du périphérique, ce sont plus de 100 000 véhicules qui circulent chaque jour.

L'État et Nantes Métropole, la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire-Atlantique ont décidé conjointement de lancer un programme complet d'études pour optimiser à moyen et long termes le fonctionnement du périphérique. Les objectifs de ce programme d'études sont notamment :

- de décider des fonctionnalités attendues du périphérique ;
- de fixer les priorités des aménagements : sécurité des usagers, fluidité du trafic, aménagements environnementaux .

Quatre variantes d'aménagement, constituées d'une combinaison plus ou moins large de mesures environnementales, de gestion dynamique et d'aménagements physiques ont été construites à partir de ces études.

Du 2 mai au 3 juin 2016, elles sont soumises à une concertation afin de recueillir l'avis du public sur les enjeux et les priorités d'intervention.

Dans les 10 mairies des communes traversées par le périphérique (Orvault, Saint-Herblain, Bouguenais, Rezé, Vertou, Saint-Sébastien sur Loire, Basse Goulaine, Sainte-Luce sur Loire, La Chapelle sur Erdre et Nantes) et au siège de Nantes Métropole, **un dossier de concertation et un registre d'observations sont à disposition du public.**

Afin d'échanger sur ces variantes d'aménagement, deux réunions publiques se tiendront :

- **le 17 mai 2016 à 18h00, salle du Vigneau à Saint Herblain ;**
- **le 24 mai 2016 à 18h00, salle Paul Bouin à Basse Goulaine.**

Le dossier de concertation est également disponible en ligne :
www.peripherique-nantes.fr

Il est possible d'adresser ses observations par courrier électronique :
concertation.peripherique-nantes.dreal-pdl@developpement-durable.gouv.fr
ou par courrier postal, à l'attention de la DREAL Pays de la Loire - 5, rue Françoise Giroud - CS 16326 - 44 263 NANTES Cedex.

À l'issue de la concertation, l'État, maître d'ouvrage, établira un bilan qui servira de base au choix du parti d'aménagement du périphérique. Les études préalables à la déclaration d'utilité publique des opérations prioritaires pourront alors être engagées.

CONTACT PRESSE :

Préfecture de la région Pays de la Loire,
Préfecture de la Loire-Atlantique

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)
02 40 41 20 91 / 92
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr
www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr